RÉUNION DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 décembre à 10 heures 12 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, , M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSÉS: M. Guillaume DUFLOT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

23.3.17 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET se félicite que soit traduit par un engagement budgétaire, la question de la récupération des eaux de pluie auprès des particuliers, même si, selon lui, ce dispositif doit être précisé. Il émet toutefois des inquiétudes quant à la qualité et la quantité de ressource en eau utilisée, notamment, par les acteurs économiques et le monde agricole, compte tenu de la multiplication des polluants éternels dans les nappes phréatiques de l'Est du département. Il conclut son propos en soulignant que la question de l'eau sera fondamentale dans les prochaines années, et qu'il convient de saluer le soutien apporté aux acteurs œuvrant dans ce domaine.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme HÉROUART, M. SOMON pour Mme HIVER, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, Mme SIRE pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme TEMMERMANN pour M. PIOT, Mme KUMM pour M. BOULOGNE et M. LEFEUVRE pour Mme de WAZIERS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES: Pour: 42

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV:0

23.3.18 PLAN DE GESTION RAMSAR 2023-2029 - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité:

VOTES: Pour: 45

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV:0

23.3.21 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, prise d'acte

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER sollicite une présentation, lors d'une prochaine session, de l'état d'avancement du schéma cyclable départemental qui couvre la période 2021-2027, et qui regrouperait, notamment, les actions menées par le Conseil départemental, seul ou en coopération avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

M. le Président accueille favorablement la demande de M. STOTER et précise que, d'ici le mois de juin 2024, un point précis pourra être présenté lors d'une session du Conseil départemental sur les engagements pris en la matière et la mise en œuvre du schéma cyclable départemental.

L'Assemblée prend acte du rapport relatif à la transition écologique.

Au nom du groupe « Avenir solidaire et durable », M. TONOLLI donne lecture d'une question orale relative à la position du Département vis-à-vis de la ligne SNCF Abbeville – Le Tréport, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Par ailleurs, M. TONOLLI souligne que l'État annonce un investissement de 140 millions d'euros pour la réalisation des travaux nécessaires à la réouverture de cette ligne, chiffre démesuré, selon lui, en comparaison au coût des travaux qui ont été nécessaires à la réouverture de la ligne Beauvais – Le Tréport, d'un montant de 70 millions d'euros, pour un linéaire de voies deux fois plus important que la ligne Abbeville – Le Tréport. Il s'interroge donc sur le bien-fondé du coût allégué s'agissant cette dernière, et craint que l'État ne veuille se désengager de ce projet.

M. TONOLLI insiste sur l'importance de ce dossier, dans le contexte notamment des projets de réacteurs nucléaires de la centrale de Penly, et de création du parc éolien off-shore au large du Tréport, qui généreront, selon lui, des centaines d'emplois qualifiés, confiés à des habitants du territoire ou à des personnes éventuellement formées dans le département. Il convient donc, d'après lui, d'agir collectivement afin de garantir un niveau de desserte suffisant permettant à des milliers de personnes d'aller travailler. M. TONOLLI conclut en affirmant qu'un investissement ferroviaire ne se rentabilise pas à court terme, mais se justifie sur plusieurs décennies.

M. le Président remercie M. TONOLLI pour cette question et note que ce sujet a déjà fait l'objet de débats dans cette Assemblée. Il donne lecture de la réponse apportée, qui figure en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président considère qu'une solution doit être trouvée dès à présent, et évoque la ligne Amiens – Doullens, dont la transformation en piste cyclable vient d'être annoncée après soixante-dix ans d'attente. Après avoir réaffirmé que le Conseil départemental reste mobilisé pour le maintien de la ligne Abbeville-Le Tréport, jugée importante, M. le Président dit partager l'émoi de M. TONOLLI s'agissant de la hausse du coût de l'équipement et juge nécessaire de connaître les intentions de la Région et de l'État sur ce sujet qui relève de leur compétence.

Enfin, M. le Président mentionne les solutions alternatives moins coûteuses adoptées dans certains pays.

M. FAUVET ajoute que la ligne Saint-Pol-sur-Ternoise - Arras a été fermée fin 2017, et vient d'être rouverte, le 12 septembre 2023, après 90 millions d'euros de travaux financés à 71% par la Région. Il ajoute que partout où le Train express régional (TER) assure un service normal, il regroupe 5 à 7% de voyageurs supplémentaires par an. M. FAUVET exprime notamment son inquiétude face aux contraintes budgétaires auxquelles la SNCF est confrontée, et à l'absence de traduction dans le Projet de loi de Finances (PLF) des efforts annoncés dans ce domaine par M. le Président de la République, Emmanuel MACRON. Il suggère de réaffirmer le caractère incontournable de cette ligne dans la structuration du département et pour le quotidien de ses habitants.

Évoquant la détérioration progressive de la qualité du service rendu aux usagers de la ligne entre Abbeville, Amiens et Paris, contraints de voyager parfois dans des conditions qu'il juge indignes, M. le Président craint une dégradation de cette situation et in fine un futur abandon de ladite ligne par les usagers.

M. le Président remercie M. TONOLLI d'avoir permis de rappeler l'attachement du Département à cette ligne Abbeville – Mers-les-Bains - Le Tréport, et espère que la prochaine réunion permettra d'obtenir quelques éclaircissements sur l'explosion des coûts d'études présentés par SNCF Réseau.

23.4.12 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) — M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER exprime sa satisfaction face aux travaux d'aménagement programmés, notamment en matière d'infrastructures portuaires, et présentés dans le rapport.

Se faisant l'écho d'une information relayée par la presse, M. STOTER note, qu'en 2024, le Département assurera la réfection des bandes de roulement sur 300 kilomètres de routes départementales, soit 100 kilomètres de plus qu'en 2023. Tout en saluant cette progression, il rappelle que le département compte 4600 kilomètres de routes départementales, et en déduit un rythme de travaux d'entretien pour chacune d'elle tous les quinze ans. Il appelle à la vigilance afin que certaines routes départementales ne soient pas vouées à la fermeture, après le constat de leur faible fréquentation, comme le sont certaines lignes ferroviaires.

Enfin, M. STOTER constate, avec intérêt, les actions menées dans le cadre du schéma des aires de covoiturage départementales, et sollicite des informations quant à l'évolution de ce schéma compte tenu des nouvelles pratiques de mobilité.

En réponse, M. le Président souligne que tout investissement relatif à une aire de covoiturage doit préalablement faire l'objet d'une étude approfondie, afin d'éviter que de telles infrastructures, une fois réalisées, ne soient pas ou peu utilisées. S'agissant des routes départementales, M. le Président souligne que les services compétents ont déjà été saisis d'une demande d'identification des portions de ces voies départementales qui pourraient être désaffectées, dès lors qu'elles font doublon avec une autre infrastructure similaire et reliant les mêmes endroits. Pour illustrer son propos, il cite l'exemple de deux routes départementales du canton d'Abbeville 2 et évoque des pistes de réflexion visant à la transformation de l'une d'elle. M. le Président conclut son propos en soulignant que l'abandon au cas par cas de quelques kilomètres de voies départementales permettrait de reporter les efforts d'entretien sur le reste du patrimoine routier existant.

Après avoir rappelé que, dans son rapport définitif, la Chambre régionale des comptes a salué la qualité et la pertinence des interventions et inspections réalisées sur le domaine routier départemental, M. de JENLIS félicite les services, et juge l'entretien de ce dernier tout à fait satisfaisant grâce au travail des équipes sur le terrain.

Il ajoute que le classement des routes en fonction de leur fréquentation doit faire l'objet d'une réflexion collective au sein de la 4ème commission, qui conduira à identifier les interventions d'entretien adaptées. M. de JENLIS partage, par ailleurs, le questionnement de M. le Président sur la pertinence de conserver plusieurs accès menant à un même lieu, et évoque la transformation de voies départementales en voies de mobilité douce comme piste de réflexion.

Après avoir souligné qu'un certain nombre d'EPCI entretiennent un linéaire important de voiries, et que des opérations spécifiques sont déjà menées de concert avec le Département, M. STOTER en déduit que lesdites collectivités font face aux mêmes problématiques, ce qui pourrait, selon lui, justifier qu'une réflexion commune puisse être menée sur le sujet du maintien des routes départementales dans le patrimoine départemental, ou de leur transfert dans celui des EPCI. Afin que ces précédents propos ne soient pas source d'interprétation erronée, M. STOTER précise, par ailleurs, qu'il n'a nullement remis en cause la qualité des travaux réalisés en régie par les agents, ni la réactivité de ces derniers.

M. de JENLIS invite les membres de l'Assemblée à exprimer une satisfaction unanime à l'annonce de bonnes nouvelles, telle que la rénovation de 100 kilomètres supplémentaires de voies départementales, et se dit agacé face à des réactions inattendues.

M. le Président confirme qu'il y a lieu de se réjouir de l'affectation de 30 millions d'euros à la réalisation des travaux évoqués, dont l'objectif est, notamment, de garantir la sécurité des usagers de la route. M. le Président conclut son propos en remerciant au nom de l'Assemblée, les agents mobilisés dans le cadre de la viabilité hivernale.

Mme BENEDINI-POLLEUX souligne l'intérêt d'échanger sur les infrastructures et l'entretien des routes départementales, et accueille favorablement le projet d'établissement d'un bilan relatif à l'utilisation des aires de covoiturage, afin d'en tirer les conséquences sur les choix stratégiques futurs à effectuer.

Par ailleurs, évoquant les communes traversées par des routes départementales très fréquentées, Mme BENEDINI-POLLEUX pose la question de leur aménagement notamment sous l'angle de la sécurité des piétons. Elle soumet l'idée de mettre en œuvre un linéaire harmonisé pour toutes les communes concernées, et s'enquiert de la possibilité pour les services du Département de guider les maires dans les choix techniques qui doivent être faits lors de la réalisation de travaux sur ces routes départementales traversantes.

En réponse aux deux points abordés par Mme BENEDINI-POLLEUX, M. de JENLIS rappelle

que le schéma des aires de covoiturage a été établi en lien avec les communautés de

communes, et soumet une question à la réflexion des membres de l'Assemblée : convient-il

d'être proactif sur le sujet ou d'attendre l'apparition d'un besoin pour y répondre ? Il précise

que les maires, désireux de se saisir de ce sujet, peuvent bénéficier d'un dispositif

d'accompagnement du Département.

Par ailleurs, s'agissant des traverses d'agglomérations par les routes départementales,

M. de JENLIS rappelle qu'un dispositif a été adopté par l'Assemblée, et précise que les

aménagements sécuritaires réalisés sur les traverses d'agglomérations relèvent de la maîtrise

d'ouvrage de l'agglomération ou de la communauté de communes concernée. En

conséquence, la collectivité départementale, compétente pour émettre un avis sur

l'aménagement projeté sur la route départementale, ne peut, en revanche, imposer des

contraintes dans le seul objectif d'uniformiser les traversées de toutes les communes.

Mme BENEDINI-POLLEUX précise que son propos invitait à la réflexion sur le sujet de

l'harmonisation des traverses d'agglomération, ce qui, selon elle, pourrait participer au

renforcement de la sécurité les usagers.

M. le Président confirme que l'existence de maîtrises d'ouvrage différentes rend difficile

la concrétisation d'une telle proposition. Il précise que, dans certains départements, des

agences ont été créées afin d'apporter un soutien en termes d'assistance à maîtrise

d'ouvrage aux communes en difficulté, et ajoute que cela concerne les communes non

organisées en intercommunalité. M. le Président souligne que, si dans le cadre des débats de

2024 relatifs à la refonte de la politique territoriale, il est constaté que le sujet soulevé par

Mme BENEDINI-POLLEUX est commun à d'autres élus, une solution d'accompagnement pourra

être recherchée.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. FAUVET pour

Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont

adoptées à l'unanimité:

VOTES: Pour: 46

Contre: 0

Abstention: 0.

NPPV:0

23.4.13 BUDGET ANNEXE – PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. de JENLIS, rapporteur,

conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont

adoptées à l'unanimité:

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0.

NPPV:0

23.5.14 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions

adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Mme BENEDINI-POLLEUX souhaite évoquer le financement des buzzers.

M. le Président interrompt la discussion sur ce sujet qui a déjà fait l'objet de débats

nourris lors d'une précédente commission permanente.

Mme BENEDINI-POLLEUX souhaite obtenir des précisions sur la commande de requiem

du directeur de l'école de musique d'Ailly-sur-Somme.

Mme DELÉTRÉ apporte les informations sollicitées, en précisant notamment que le

requiem est jugé de grande qualité, et en soulignant que l'engagement du Département a

été tenu.

Mme BENEDINI-POLLEUX confirme que ce requiem est interprété par un virtuose entouré

d'une « belle équipe ».

Après avoir salué l'augmentation du budget consacré à la culture, où les territoires ont

une large place, M. STOTER évoque le budget de travaux d'un montant de 1,2 million d'euros,

qu'il est prévu de consacrer au baliseur « Somme II ». Compte tenu du budget, selon lui

considérable, à nouveau consacré à ce monument classé Monument historique, il interroge

sur le projet qui en résultera.

Évoquant l'année décisive mentionnée par M. le Président qui se dessine pour l'Historial de la Grande Guerre, et la réflexion qui sera engagée au cours de l'année s'agissant de son devenir, M. STOTER interroge sur l'engagement de l'appel à projet prévu pour organiser les cérémonies commémoratives du 80ème anniversaire de la Libération du département de la Somme. Rappelant que ce dernier a été libéré à la fin du mois d'août 1944, M. STOTER appelle de ses vœux une organisation anticipée permettant aux acteurs locaux de bénéficier du soutien du Département sur ce sujet.

Après avoir exprimé son agacement face à certains propos tenus au sujet du baliseur Somme II, M. le Président rappelle que ce bateau, unique en France, dernier baliseur en bois, a été classé Monument historique à la demande du Conseil départemental, alors présidé par M. Fernand DEMILLY, et que cette décision n'a jamais été remise en cause au sein de l'hémicycle. Il se dit alors surpris d'entendre les critiques d'une partie de l'opposition alors que les décisions prises pour l'entretien du baliseur traduisent le choix politique qui a été fait en son temps et doit donc être assumé. M. le Président rappelle que, conformément à la loi, et en l'absence d'initiative de la part du Département, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pourrait lui enjoindre de réaliser les travaux.

Après avoir rendu hommage à ce bateau, qu'il qualifie d'exceptionnel, et aux femmes et hommes qui ont œuvré sur ce baliseur, M. le Président s'engage à lui redonner une nouvelle vie avec l'aide de l'État, qui accompagnera le Département à hauteur de 50% du coût des travaux engagés. Il conclut son propos en exprimant sa satisfaction à l'égard de la majorité qui œuvre pour préserver les Monuments historiques du Département, en regrettant par ailleurs que les investissements nécessaires n'aient pas été engagés en temps voulu pour l'entretien du patrimoine de Saint-Riquier, aujourd'hui dégradé.

M. BEUVAIN suggère d'honorer, lors d'un événement musical organisé par le Département, M. Yvon BOURREL, musicien demeurant à Amiens, âgé de 92 ans, ancien élève de Darius MILHAUD. Il ajoute que M. BOURREL est un mélodiste qui a composé près de 400 œuvres symphoniques ou quintettes de cuivres.

M. le Président invite Mme DELÉTRÉ à répondre à la deuxième partie de l'intervention de M. STOTER.

Mme DELÉTRÉ rappelle que le Département n'est responsable ni du coût des travaux du baliseur, qui est classé Monument historique depuis 2000, ni de la détermination de son intérêt patrimonial, qui obéit à certains critères, notamment la rareté ou l'authenticité. S'agissant de sa future exploitation, Mme DELÉTRÉ précise que les travaux sont programmés sur les quatre prochaines années, durée qui sera mise à profit pour trouver une affectation pour

ce baliseur. Elle évoque quelques pistes de réflexion, et signale que ce dernier peut accueillir

jusqu'à trente personnes.

Dans la perspective des commémorations de 2024, Mme DELÉTRÉ note qu'il est prévu

de solliciter la participation des communes ayant été le théâtre de la Libération, et cite Albert,

Moreuil, Montdidier, Amiens et Roye, l'objectif étant d'inciter les communes du département

et les associations patriotiques à se saisir des 80 ans de la Libération pour rassembler toutes les

générations autour de festivités organisées dans le département. Elle ajoute que la préfecture,

les ministères des Armées et de l'Intérieur sont également engagés dans cette démarche.

Mme DELÉTRÉ invite M. BEUVAIN à lui transmettre les coordonnées de M. Yvon BOURREL

en vue de l'organisation d'un événement musical, éventuellement dès l'été 2024, sachant

que, par ailleurs, une programmation culturelle est en cours d'élaboration dans le cadre du

relais de la flamme olympique.

En réponse à cette dernière mention, M. BEUVAIN précise que M. Yvon BOURREL a

composé un quintet intitulé « Sonatine sportive ».

En réponse à l'agacement précédemment exprimé par M. le Président, M. STOTER se

défend de tout propos déplacé s'agissant du baliseur Somme II, et confirme qu'il s'agit d'un

beau bâtiment. Néanmoins, il se dit également agacé en raison des sommes déjà engagées

dans le passé pour la préservation de ce bateau, et de l'échec des travaux de restauration

dont il a bénéficié.

M. le Président confirme que la première restauration a échoué, et souligne que ce

bâtiment en bois nécessitera toujours de l'entretien et du carénage.

M. NOIRET précise que la restauration initiale s'est avérée incomplète, faute de fonds

suffisants pour l'éradication totale de la mérule, qui a donc refait son apparition.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont

adoptées à l'unanimité:

VOTES: Pour: 46

Contre: 0

Confre : 0

Abstention: 0

NPPV:0

(La séance, suspendue à 11 heures 36, est reprise à 14 heures 21).

PRÉSIDENT: M. Stéphane HAUSSOULIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DEVAUX

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, , Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Jannick LEFEUVRE, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSÉS: Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, Mme Brigitte LHOMME, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN.

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

23.5.15 BUDGET ANNEXE – CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. FAUVET pour Mme DARRAS, Mme KUMM pour M. BOULOGNE, Mme TEMMERMANN pour M. PIOT, M. JARDÉ pour Mme RAGUENEAU, M. SOMON pour Mme HIVER, M. LARCHER pour Mme HÉROUART, M. de JENLIS pour Mme DEVAUX et Mme LHOMME pour M. BOHIN.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES: Pour: 45

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

23.5.16 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure,

conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont

adoptées à l'unanimité:

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

M. STOTER interroge M. le Président au sujet du courriel relatif aux places remises aux

membres de l'Assemblée pour assister, une fois au cours de leurs saisons sportives respectives,

à un match de hockey-sur-glace ou de football.

M. le Président apporte les précisions sollicitées, en insistant sur la nécessité d'utiliser ces

places.

M. PIOT exprime une doléance concernant le nombre et le confort des places remises.

M. le Président en prend note.

En introduction du rapport relatif aux collèges et à l'action éducative, M. STOTER

demande si le sujet des tenues à l'école, de plus en plus évoqué, selon lui, dans les couloirs de

l'Assemblée nationale, sera soumis dans un futur plus ou moins proche, aux élus de l'Assemblée

départementale.

En réponse, M. le Président précise avoir évoqué le sujet la veille, avec Mme Fadila

KHATTABI, ministre déléguée chargée des personnes âgées, et M. Gabriel ATTAL, ministre de

l'Éducation nationale. Il en résulte que M. le Président est invité à soumettre aux élus

départementaux une proposition d'expérimentation du port de l'uniforme au sein d'un collège

du Département. M. le Président renvoie le sujet en commission et clôt le débat.

23.5.17 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) - Mme Virginie

CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

Mme ERCAN justifie son abstention en 5ème commission en raison d'interrogations portant, notamment, sur l'aide à l'achat de denrées en circuits courts dans les collèges, et sollicite l'engagement d'une réflexion afin que les établissements qui n'atteignent pas le seuil des 20% des achats totaux, critère d'éligibilité à l'aide départementale, puissent tout de même bénéficier d'un accompagnement du Département.

M. le Président affirme que les établissements qui n'atteignent pas les objectifs fixés seront fortement incités à le faire, car il est, selon lui, anormal que certains collèges recourent pour 63% de leurs achats aux circuits courts, quand d'autres n'atteignent pas 10%. M. le Président précise qu'il proposera au recteur d'Académie de recevoir, avec lui, les intendants et gestionnaires les plus réfractaires pour évoquer le sujet car, affirme-t-il fermement, la politique publique décidée par l'Assemblée départementale doit être appliquée uniformément sur le territoire départemental. Il considère que tous les moyens ont été mis en œuvre pour accompagner les établissements et qu'il s'agit désormais de veiller au respect par tous des décisions prises.

M. FAUVET estime qu'il convient de se féliciter de la reconduction d'un certain nombre d'actions existantes et du lancement de nouvelles initiatives présentées dans ce rapport. Néanmoins, il s'interroge sur la légalité de l'investissement de 125 000 euros dans les établissements sous contrat d'association.

Concernant l'éventualité de l'expérimentation du port de la tenue unique dans un collège, évoquée par M. le Président, M. FAUVET souligne le coût de cette mesure, présentée par M. ATTAL la veille, estimée à 200 euros annuels par élève du primaire, soit 4 millions d'euros par an. Considérant une telle somme comme importante pour une mesure qui, selon lui, ne fait pas l'unanimité sur le plan pédagogique, M. FAUVET appelle à la prudence, et estime qu'elle doit faire l'objet d'échanges sereins en commission.

M. le Président confirme le renvoi de ce sujet en 5ème commission, qui peut également être ouverte à des élus qui n'en font pas partie, et précise qu'il a été indiqué au cabinet du ministre que si l'expérimentation était menée, elle ne serait pas à la charge du Département dès lors qu'elle est demandée par l'État.

S'agissant de la forte incitation faite aux collèges d'améliorer le recours aux circuits courts, M. le Président souligne qu'il applique la loi EGAlim, notamment défendue par Mme MAILLE-BARBARE, puis portée par Mme CARON-DECROIX et M. NOIRET, extrêmement mobilisés sur ce sujet, dans l'intérêt, notamment, des agriculteurs, des EHPAD, des établissements accueillant des enfants en situation de handicap et des foyers de vie.

M. STOTER se félicite de l'étude qui sera lancée pour l'achat de plateformes d'élévation, moyen de rendre les établissements accessibles aux élèves à mobilité réduite. Il salue également la poursuite de l'accompagnement des classes sur les sites de la Grande Guerre.

Enfin, M. STOTER interroge sur la possibilité pour un collège amiénois de livrer aux élus départementaux réunis en sessions, des repas préparés à partir de produits locaux.

M. le Président prend note de cette réflexion.

En réponse à M. FAUVET en ce qui concerne l'investissement du Département dans les collèges privés, M. le Président estime que les parents souhaitant accomplir un effort financier important pour envoyer leurs enfants dans des établissements privés éloignés de leur domicile, dans l'espoir de leur offrir un enseignement de meilleure qualité, méritent le respect et la compréhension.

S'adressant à Mme CARON-DECROIX, Mme QUIQUEMPOIS évoque la dotation des ordinateurs par l'association Synapse 31 au bénéfice des collégiens. Elle pense qu'un éclaircissement s'impose s'agissant de leurs critères d'attribution et de leur distribution, qui vient tout juste d'avoir lieu, alors même qu'un trimestre s'est écoulé. Une livraison dès le début de l'année scolaire serait appréciable.

Mme CARON-DECROIX rappelle que les récentes difficultés rencontrées par l'association ont eu une incidence sur la livraison des ordinateurs, qui sont habituellement livrés plus tôt.

M. TONOLLI exprime son incompréhension face à l'externalisation partielle des missions d'entretien et de plonge dans les collèges d'Ailly-sur-Noye, de César Franck à Amiens, de Oisemont et de Péronne. Il précise que ces prestations représentent un coût de 300 000 euros, et peuvent, selon lui, être réalisées par les agents départementaux.

Mme CARON-DECROIX confirme l'engagement de ce projet d'externalisation de l'entretien des collèges mentionnés, qui sera poursuivi.

M. TONOLLI en déduit, qu'à terme, ces tâches ne seront plus accomplies par des agents de la collectivité départementale, mais par des salariés de sociétés aux pratiques sociales discutables.

M. le Président précise que cette expérimentation d'externalisation est en vigueur depuis plusieurs années, et souligne que la collectivité fait face à de réelles difficultés de recrutement concernant certaines catégories d'emploi, qui entraînent la conclusion de contrats de remplacement successifs pour un même poste budgétaire dont le coût, in fine, s'avère important. M. le Président considère que le recours aux entreprises privées ne doit pas être considéré comme problématique, toutes les missions du Département ne pouvant être réalisées en régie. Il conclut sur ce point en rappelant, qu'en l'occurrence, il s'agit d'une expérimentation partielle qui ne sera pas nécessairement suivie d'une généralisation.

Faisant écho à l'intervention de Mme QUIQUEMPOIS, Mme DARRAS estime que le problème rencontré par Synapse 31 n'explique pas, à lui seul, le retard de livraison des ordinateurs déploré et évoque des critères d'attribution trop stricts.

Mme CARON-DECROIX rappelle que les critères d'attribution ont été élargis comme indiqué dans le rapport examiné, et les élus sont invités à signaler les difficultés rencontrées afin qu'elles soient réglées rapidement.

Revenant sur le sujet de l'externalisation de certaines prestations, M. le Président évoque la possible intégration, par ce biais, des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel.

Considérant que cette expérimentation est en cours depuis plusieurs années, M. FAUVET suggère d'en dresser désormais un bilan, sur le fondement duquel il pourra être décidé de la poursuite ou du retour à la régie. Il souligne la nécessité de ne pas sous-estimer l'implication des personnels techniques dans le projet éducatif des collèges.

Par ailleurs, M. FAUVET précise que sa position en matière d'investissements accordés aux établissements privés a un fondement, non pas idéologique, mais juridique. Il souligne que les six ou sept établissements du département affichant un Indice de Positionnement Social (IPS) favorable ou très favorable sont des établissements privés, alors que les dix établissements ayant l'IPS le plus négatif sont des établissements publics. Mentionnant l'expérimentation suivie par le Département de Haute-Garonne ayant pour objectif l'intégration de certains établissements privés dans la carte scolaire, M. FAUVET suggère à M. le Président de présenter une proposition similaire à M. Gabriel ATTAL, en lieu et place de l'expérimentation sur le port de la tenue unique.

M. le Président indique que des vérifications seront effectuées sur le dernier point abordé, et apporte une précision concernant l'externalisation des tâches d'entretien au collège de Péronne, celles-ci étant confiées à un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT). M. TONOLLI convient que l'externalisation prend tout son sens dès lors qu'il s'agit de faire appel à des personnes en situation de handicap, public cible du Département, ce qui n'est nullement le cas si l'exécution des missions est confiée à des sociétés privées aux pratiques contestables.

M. le Président assure que, lorsque le Département recourt à des prestataires privés, il fait valoir des clauses sociales, afin que des emplois soient confiés à des publics en difficulté, et notamment aux bénéficiaires du RSA.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES: Pour: 24

Contre:0

Abstention: 15

NPPV: 7 (M. de JENLIS, Mme DELÉTRÉ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, M. JARDÉ,

M. PIOT, M. RENAUX)

23.6.15 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. NOIRET aborde le sujet sur lequel il a été chargé d'engager une réflexion, et qu'il a intitulé « Coup de pouce produits locaux ». Il explique que ce dispositif, en cours de construction, a pour objectif d'accompagner l'accès des populations en difficulté aux produits locaux, et qu'une expérience menée par le Département du Nord permet de cerner les points importants du dispositif à mettre en place, à savoir les conditions de son déploiement, la composition du panier et les modalités d'attribution.

M. NOIRET présente la composition du groupe de travail dédié: deux élus de la 6ème commission (Mme ESTEBAN et M. NOIRET), deux élues de la 2ème commission (Mme QUIQUEMPOIS et Mme CARTON) et deux élus de la 1ère commission (Mme de WAZIERS et M. BEUVAIN, porteur du sujet). Il indique que le groupe ainsi constitué a d'ores et déjà entamé la réflexion, et livre les propositions en résultant à ce jour: il est notamment envisagé de mobiliser la somme de 300 000 euros en autorisations d'engagement, quant aux modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif, elles seront envisagées en lien avec les associations locales et les producteurs locaux, le nombre de bénéficiaires pourrait s'élever à 15000, ce qui porterait le montant de chaque panier à 15 euros, de composition différente au printemps et à l'automne, en fonction de la disponibilité des produits locaux et des attentes.

En conclusion de la présentation des propositions issues des travaux d'ores et déjà

menés, M. NOIRET signale que le dispositif peut encore être précisé, mais qu'il permet de se

projeter sur des actions qualifiées de concrètes et efficaces. M. NOIRET remercie ses collègues

et les services avec lesquels il a eu plaisir à travailler sur ce sujet.

M. le Président assure que si les propositions formulées répondent à la demande, des

crédits complémentaires pourront être accordés.

Tout en attestant de la qualité d'écoute qui a guidé le travail des membres de la

commission, M. BEUVAIN précise que les propositions formulées ne répondent pas totalement

aux attentes initialement exprimées par le groupe « Gauche démocrate et républicaine ». Il se

réjouit néanmoins de ce premier projet, qui donnera lieu à une évaluation et qui pourra évoluer

vers une version plus ambitieuse.

Dans cet objectif, M. BEUVAIN expose d'autres pistes de réflexion à explorer.

Après avoir indiqué que son groupe avait proposé une expérimentation mensuelle au

bénéfice de 15 à 20000 familles, M. BEUVAIN se dit satisfait car il estime que le nombre de

bénéficiaires pourra être revu à la hausse, et considère, par ailleurs, que ce dispositif pourra

être créateur d'emplois et favoriser, ainsi, le rebond économique de filières qui en ont besoin.

M. FAUVET appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la filière des agriculteurs

de produits biologiques, en souffrance depuis la sortie de la crise sanitaire, comme en atteste

le récent bilan dressé par le président de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. Il

interroge donc sur la possibilité pour le Département de prendre une initiative ponctuelle sur

ce secteur.

M. NOIRET rappelle que, dans le cadre du Pass'Agri Filières, le Département

accompagne déjà le secteur biologique à hauteur de 60%. Il confirme que cette filière souffre

de la diminution du pouvoir d'achat malgré le fait, selon lui, que les produits bio ne soient pas

systématiquement plus onéreux que les produits conventionnels. Il évoque la nécessité de

développer la communication afin de lutter contre les idées reçues en ce domaine.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont

adoptées à l'unanimité :

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

23.6.16 BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) –
M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

named Norman, rappointed, contributions adopted

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont

adoptées à l'unanimité :

VOTES: Pour: 46

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV:0

23.6.17 TOURISME (MISSION 15) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions

adoptées

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont

adoptées:

VOTES: Pour: 37

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV: 8 (Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. BEAUVARLET, Mme DEVAUX, M. DEMOUY,

M. DUFLOT, Mme HÉROUART, M. BEUVAIN, M. BOUCHY)

23.6.18 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2023-2027 -

Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HOLLEVILLE-MILHAT remercie l'Assemblée pour son soutien à l'Agence de

Développement et de Réservation Touristique (ADRT) qui, précise-t-elle, a reçu en 2023 trois prix nationaux, deux d'entre eux lui ayant été décerné pour l'action solidaire « Somme

Battlefields For Peace», le troisième l'ayant été dans le cadre des trophées de la

communication, pour le magazine d'information Somme, l'Authentique voyage.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT félicite les équipes pour leur contribution à ces succès.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER interroge Mme HOLLEVILLE-MILHAT sur la marque « Go Somme ».

Mme HOLLEVILLE-MILHAT apporte les précisions sollicitées.

S'agissant de l'évaluation annuelle prévue dans le cadre du schéma départemental,

M. STOTER souhaite savoir quelle forme elle prendra.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT répond que celle-ci sera réalisée en partenariat avec les

acteurs et réactualisée selon les besoins et attentes.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont

adoptées à l'unanimité:

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

M. le Président suspend la séance, pour permettre à la 1ère commission d'examiner les

deux vœux ayant été réécrits et la motion. Dans l'objectif d'optimiser la durée de la session, il

propose, par ailleurs, une modification de l'organisation des travaux de la séance, et sollicite

l'approbation des membres de l'Assemblée au sujet de la durée des débats qui serait limité à

dix minutes par rapport. M. le Président constate l'absence d'opposition.

(La séance, suspendue à 15 heures 40, est reprise à 15 heures 52).

23.2.34 MOTION - POUR UNE RESECTORISATION DES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES

SOLIDARITÉS ET DE L'INSERTION (MDSI) – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion rejetée

Mme ERCAN présente la motion intitulée « Pour une resectorisation des Maisons

départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI) » déposée par le groupe « Avenir

solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir rappelé que l'organisation actuelle des MDSI a été mise en place en 2017

après réflexion et concertation avec le personnel, M. BOUCHY souligne que les enquêtes de

satisfaction effectuées depuis démontrent l'accueil positif du public accompagné. En

conséquence, il juge difficile d'envisager une remise en question de cette organisation.

Mme QUIQUEMPOIS indique que son groupe, très favorable à la resectorisation des

MDSI, garante, selon elle, d'un service public de qualité, propose qu'une nouvelle enquête

soit menée auprès des usagers et personnels afin de mesurer aujourd'hui la satisfaction de tous.

Mme DARRAS considère que la sectorisation entraîne des conséquences différentes

pour les usagers selon que l'on se situe en territoire rural ou en secteur amiénois, et cite le cas

d'un usager amiénois qui a été confronté à l'absence d'interlocuteur lors d'un appel

téléphonique en MDSI.

M. le Président prend acte des appréciations exprimées par chacun sur le sujet et

considère que l'organisation actuelle permet de garantir un accueil de qualité dans les MDSI.

Il entend, néanmoins, les difficultés rapportées quant à l'accueil téléphonique en leur sein, et

évoque la possibilité d'une enquête afin d'en évaluer la réalité.

Il est procédé au vote électronique de la motion. La motion est rejetée.

VOTES: Pour: 17

Contre: 27

Abstention: 0

NPPV:0

23.2.35 VOEU - POUR LE MAINTIEN DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT - M. Frédéric FAUVET,

rapporteur, vœu rejeté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Pour le maintien de l'Aide Médicale d'État (AME) »

déposé par le groupe « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-

verbal.

M. le Président rappelle que la loi en discussion ne prévoit pas la suppression de l'AME.

M. JARDÉ rappelle que ce sujet relève de la compétence de l'État, et que la

présentation de ce vœu lui semble, à ce jour, prématuré.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est rejeté.

VOTES: Pour: 18

Contre: 28

Abstention: 0

NPPV:0

23.2.36 VŒU À L'ATTENTION DE MADAME CHARLOTTE CAUBEL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS

DE LA PREMIÈRE MINISTRE, CHARGÉE DE L'ENFANCE - POUR UN ÉTAT QUI PROTÈGE SES ENFANTS -

Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu adopté

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Vœu à l'attention de Mme Charlotte CAUBEL,

secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance – « Pour un État qui

protège ses enfants », déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe

au présent procès-verbal. Elle précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune

avec les élus de la majorité.

M. le Président partage les préoccupations des rédacteurs du vœu présenté, réécrit

afin de cibler le rapport de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles

faites aux Enfants (CIIVIISE). Il ne doute pas de la volonté de Mme CAUBEL de mettre en œuvre

les propositions formulées.

M. JARDÉ souligne l'action et l'engagement du Département dans ce domaine, et

rappelle la création récente de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED).

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES: Pour: 46

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV:0

23.2.37 VŒU POUR LE MAINTIEN DU PÉCULE DES ENFANTS PLACÉS - M. Frédéric FAUVET,

rapporteur, vœu adopté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Pour le maintien du pécule des enfants placés »,

déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-

verbal.

Partageant l'inquiétude de M. FAUVET, M. JARDÉ affirme son soutien au vœu présenté.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté à l'unanimité

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

23.2.38 VŒU À L'ATTENTION DE MADAME AURORE BERGÉ, MINISTRE DES SOLIDARITÉS, SUR

LA LOI GRAND ÂGE - M. Angelo TONOLLI, rapporteur, vœu adopté

M. TONOLLI présente le vœu intitulé « Vœu à l'attention de Madame Aurore BERGÉ,

ministre des Solidarités, sur la loi « grand âge », déposé par le groupe « Avenir solidaire et

durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Considérant qu'il est prématuré d'évoquer ce sujet, dans la mesure où la discussion sur

le grand âge ne fait que commencer entre les Départements de France et le Gouvernement,

M. le Président partage les objectifs et les préoccupations exprimés par les rédacteurs de ce

vœu auquel la majorité départementale se joint.

En sa qualité de Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et

des personnes handicapées, Mme RAGUENEAU rappelle le fort engagement de la majorité

dans ce domaine. Elle appelle de ses vœux une loi sur le grand âge et dit partager les objectifs

des auteurs du vœu.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES: Pour: 46

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV:0

23.3.22 VŒU - PROTECTION DU LITTORAL : N'ATTENDONS PAS LA TEMPÊTE DE TROP,

AGISSONS ET FAISONS CONFIANCE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE! - M. Stéphane HAUSSOULIER,

rapporteur, vœu adopté

M. le Président présente le vœu intitulé « Protection du littoral : n'attendons pas la

tempête de trop, agissons et faisons confiance aux acteurs du territoire!», déposé par les

groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants », ainsi que par

M. Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président précise que le 15 décembre 2023, le préfet de la Somme sera présent,

avec les acteurs de terrain, pour évoquer la mise en œuvre du Programme d'Actions et de

Prévention des Inondations (PAPI), et les difficultés rencontrées pour réaliser des travaux

décidés sept ans avant.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

23.3.23 VŒU – AIDONS NOS BOURGS À REDEVENIR ATTRACTIFS – Mme Monique EVRARD,

rapporteure, vœu adopté

Mme EVRARD présente le vœu intitulé « Aidons nos bourgs à redevenir attractifs »,

déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants », ainsi

que par M. Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Tout en exprimant une certaine incompréhension quant au choix de l'intitulé du vœu

présenté, M. TONOLLI indique que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera

favorablement pour ce texte dont il partage l'objectif.

Selon M. RENAUX, il faudrait que les élus locaux reprennent la main sur les bâtis inutilisés

pour lutter contre la vacance des logements.

M. le Président partage l'ensemble de ces remarques.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES: Pour: 46

Contre: 0

Abstention: 0

NPPV:0

23.3.24 VŒU - POUR QUE L'ÉTAT AIDE LES COLLECTIVITÉS LOCALES À MIEUX RÉNOVER ET

ENTRETENIR LES GYMNASES DESTINÉS À LA PRATIQUE DU SPORT - Mme Françoise

MAILLE-BARBARE, rapporteure, vœu adopté

Mme MAILLE-BARBARE présente le vœu intitulé « Pour que l'État aide les collectivités

locales à mieux rénover et entretenir les gymnases destinés à la pratique du sport », déposé

par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants », ainsi que

par M. Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET souligne que le manque d'équipements permettant de s'adonner à de

nouvelles pratiques sportives urbaines contraint certains usagers de louer des équipements privés, à raison de 30 euros par personne et par demi-journée, ce qui est inaccessible à

certaines populations.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté

VOTES: Pour: 45

Contre:0

Abstention: 0

NPPV: 1 (M. STOTER)

23.4.14 VŒU À L'ATTENTION DE MONSIEUR CLÉMENT BEAUNE, MINISTRE EN CHARGE DES

TRANSPORTS DE FRANCE, ET DE MONSIEUR JEAN-PIERRE FARANDOU, PRÉSIDENT DE LA SNCF SUR

LA SITUATION DE LA LIGNE PARIS-CALAIS – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, vœu adopté

M. TONOLLI présente le vœu intitulé « Vœu à l'attention de Monsieur Clément BEAUNE,

ministre en charge des Transports de France, et de Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, président de la SNCF sur la situation de la ligne Paris-Calais », déposé par le groupe « Avenir solidaire et

durable », et qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. STOTER considère qu'il existe une pratique récurrente consistant à dégrader un

service public pour démontrer ensuite la baisse de sa fréquentation et in fine son inutilité. Pour

illustrer son propos, il fait référence à la politique appliquée en son temps pour fermer les

bureaux ruraux de La Poste. Il craint que cet argument ne soit à nouveau développé s'agissant

de la fréquentation des lignes SNCF et exprime son mécontentement.

M. le Président donne lecture d'un courriel de M. Maurice TESTU, président du chemin

de fer de la Baie de Somme, propriété du Département et ancien directeur de la Gare du

Nord à Paris, qui témoigne de la réalité des difficultés vécues par les usagers de la SNCF à

l'ouest du département

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté à l'unanimité

VOTES: Pour: 46

Contre:0

Abstention: 0

NPPV:0

Mme HÉROUART, mandataire de M. LARCHER, indique que celui-ci souhaite modifier le vote exprimé dans le cadre du vœu n° 23.2.36 relatif à la protection de l'enfance. Cette demande est prise en compte.

(La séance, suspendue à 16 heures 35, reprend à 16 heures 48).

23.1.50 - RAPPORT GÉNÉRAL DU BUDGET – Mme Christelle HIVER, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

Mme HIVER donne lecture du rapport général du budget, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Tout en soulignant que les quatre priorités du groupe « Gauche démocrate et républicaine », annoncées lors du débat d'orientation budgétaire, ne sont pas toutes reprises dans le cadre du budget primitif 2024, M. BEUVAIN reconnaît des avancées significatives en faveur du mieux-vivre des populations du département. Il souligne notamment l'aide d'urgence alimentaire annoncée par M. NOIRET, et l'écoute attentive de M. le Président quant à la mise en place d'une mutuelle pour les Samariens qui en sont dépourvus. Il considère que toutes les politiques régaliennes du Département sont en progression et salue les efforts accomplis. Il conclut son propos en précisant que le groupe « Gauche démocrate et républicaine » s'abstiendra avec bienveillance, et encourage la majorité départementale « à mieux entendre, à l'avenir, ses propositions qui visent à toujours mieux répondre aux difficultés auxquelles sont confrontées les populations du département ».

Après avoir entonné une comptine en picard, M. FAUVET souligne que la quasi-totalité des recettes du Département sont conditionnées à des décisions ne relevant pas de ses choix, privant, selon lui, la collectivité de marges de manœuvre précieuses. Revenant sur le sujet du découpage du territoire en grandes régions, et sur les propos tenus par M. le Président, M. FAUVET affirme qu'il n'a jamais soutenu les décisions adoptées par son parti politique, ayant conduit à la disparition de la Picardie.

M. FAUVET rappelle les inquiétudes qui ont été exprimées par le groupe « La Somme en commun » au cours de l'examen du budget primitif, mais relève des sujets de satisfaction qui seront réalisés, selon lui, au prix d'une détérioration financière. En conclusion, M. FAUVET annonce que son groupe s'abstiendra sur ce budget, afin d'accompagner la majorité départementale dans la poursuite des efforts accomplis.

M. TONOLLI constate que bon nombre de sujets font consensus au sein de l'Assemblée, et confirme les avancées notables dans des domaines pour lesquels le groupe « Avenir solidaire et durable » est engagé, tels que l'eau, la politique territoriale, le handicap et l'autonomie des personnes âgées. Il se félicite, par ailleurs, qu'une position commune ait pu être adoptée sur les questions du transport ferroviaire et de l'enfance. Il note, néanmoins, des divergences persistantes s'agissant de la politique relative au RSA, le non-versement d'une prime aux agents ou encore l'externalisation de certains services dans les collèges. Néanmoins, dans un souci d'efficacité, et guidé par l'intérêt général, M. TONOLLI indique que son groupe portera un regard bienveillant sur ce budget, et s'abstiendra.

Au nom des élus de la majorité départementale, Mme DELÉTRÉ remercie les services de l'administration qui ont beaucoup œuvré à la préparation de la session budgétaire qui s'achève, et salue la qualité des échanges qui a caractérisé cette session, notamment au sein des commissions. Mme DELÉTRÉ convient que des divergences persistent entre les élus qui, cependant, se rejoignent sur l'essentiel, et déplore la posture exprimée par l'opposition à travers l'abstention annoncée.

M. le Président salue la qualité du dialogue au sein de l'Assemblée. Il invite les élus de l'opposition à s'interroger sur ce qu'ils pourraient faire de mieux que ce qui est proposé à travers le budget qu'ils ont examiné.

M. le Président redit sa volonté de proposer et d'être à l'écoute de nouvelles initiatives, qu'elles émanent de la gauche ou de la droite. Évoquant le village de Noël solidaire organisé à l'initiative de la majorité départementale, avec l'aide de la Ville d'Amiens, il exprime sa satisfaction face à la réussite de cette manifestation, qui contribue à mettre en lumière le talent des personnes en situation de handicap.

M. le Président souligne la satisfaction que lui procure la présidence de l'Assemblée lorsque certains sujets recueillent l'unanimité, et considère que les élus font honneur aux mandats qui leur sont confiés par les habitants.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BEUVAIN pour Mme QUIQUEMPOIS, M. LOGNON pour Mme ESTEBAN, M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, M. BOUCHY pour Mme CARTON, M. STOTER pour Mme BENEDINI-POLLEUX.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure générale sont adoptées :

VOTES: Pour: 29

Contre:0

Abstention: 17

NPPV:0

M. le Président note que c'est la première fois que ce budget est adopté, à l'unanimité, par une majorité légèrement élargie. Il s'en réjouit, et en remercie sincèrement les membres de l'Assemblée départementale.

(La séance est levée à 17 heures 18).

LE PRÉSIDENT,

M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRÉTAIRE,

Mme Valérie DEVAUX



Commission 3

Budget primitif 2024 - 11,12 et 13 décembre 2023

Question orale à l'attention de Monsieur le président sur la position du Département vis-à-vis de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport

Question orale déposée par le groupe Avenir solidaire et durable.

Monsieur le Président,

En juin dernier, l'Assemblée départementale a adopté une motion sur la question de la réouverture de la ligne SNCF entre Abbeville et Le Tréport. Dans ce texte, nous rappelions le caractère indispensable de cette infrastructure malgré 5 années de fermeture. Indispensable pour répondre au désenclavement de nos territoires comme le bassin industriel du Vimeu, la vallée industrielle de la Bresle et nos deux stations balnéaires du Tréport et de Mers-les-Bains. Indispensable également aux déplacements du quotidien pour aller travailler, se former et se soigner.

Nous avions aussi souligné les différentes promesses du président du Conseil régional des Hauts-de-France sur le sujet en 2018, 2019 et 2020.

Cette réouverture de ligne apporterait une solution pour des villes et des villages affectés par le recul des services publics. De plus, il s'agit d'un engagement fort dans le processus de décarbonation de nos transports. Enfin, dans un contexte d'inflation des prix de l'énergie qui risque de se prolonger à long terme causée par les troubles géopolitiques et la transition énergétique nécessaire, la présence d'un service public ferroviaire de qualité et accessible à tous dans l'ouest du département répondrait à des problèmes de mobilités qui vont de plus en plus se poser.

Lorsque nous avons rédigé cette motion, Monsieur Clément Beaune, ministre en charge des Transports de France, avait confirmé que la réouverture de la ligne Abbeville-Le Tréport figurerait dans le prochain contrat de plan Etat-Région.

Ainsi, nous concluions notre motion en appelant le Conseil départemental de la Somme, par votre intermédiaire, à soutenir et s'impliquer dans le projet, à l'instar de son action en faveur du projet de barreau ferroviaire Picardie-Roissy.

Or, nous avons appris par voie de presse que le Conseil régional avait validé le jeudi 23 novembre dernier le contrat plan Etat-Région sans mention de la régénération de la ligne Abbeville-Le Tréport. Cette nouvelle est un coup de massue pour l'ensemble de la population de Picardie maritime. Alors même que e trafic sur la ligne TER entre Paris et Calais connaît d'innombrables difficultés d'ordre techniques, l'absence de ce projet de réouverture dans les plans de la SNCF marque l'abandon d'une certaine ambition ferroviaire pour nos territoires. En tant qu'élus locaux, mes collèges et moi-même sommes extrêmement préoccupés par la perspective d'un enterrement définitif de cette ligne.

C'est pourquoi Monsieur le Président, je me permets de vous poser la question suivante :

 Même s'il ne possède pas la compétence en matière de transport, le Conseil départemental pourrait-il peser de tout son poids à la table des négociations pour permettre la réouverture de la ligne TER Abbeville-Le Tréport, véritable axe ferroviaire structurant pour la Picardie maritime?

Angelo Tonolli

Réponse

La ligne ferroviaire Abbeville-Mers / Le Tréport a été fermée à toutes circulation en 2018.

Le Département a toujours soutenu et rappelé le caractère indispensable de ce lien ferroviaire :

- indispensable au désenclavement de nos territoires, le bassin industriel du Vimeu, la vallée industrielle de la Bresle, nos deux stations balnéaires du Tréport et de Mers-les-Bains ;
- indispensable aux déplacements du quotidien pour aller travailler, pour aller se former, pour aller se soigner.

Il convient également de rappeler les engagements forts, pris en 2018 par le Président de la Région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand et l'Etat, réitérés dans plusieurs déclarations en 2019, 2020 et 2022. L'Assemblée départementale lors de la réunion du 27 juin 2023, a également adopté une motion « pour le rétablissement de la ligne ferroviaire Abbeville – Le Tréport »

La partie ferroviaire du volet mobilités du CPER 2023-2027, adopté par la Région Hauts-de-France le 23 novembre dernier, s'inscrit dans la trajectoire du plan national d'avenir pour les transports. Il consacre donc un investissement aux différents programmes structurants du secteur ferroviaire dont SNCF Réseau assure majoritairement la mise en œuvre.

Les lignes de desserte fine des territoires, menacées de fermeture à court terme, constituent un axe important du volet ferroviaire, pour lequel l'État et la Région investissent près de 40% des crédits associés.

Or, la ligne de desserte fine du territoire Abbeville - Mers / Le Tréport n'a effectivement pas été retenue et le Département ne peut que le regretter. D'un montant de 40 millions d'euros annoncé en mai 2018, SNCF Réseau estime aujourd'hui à 140 millions d'euros l'enveloppe nécessaire pour la régénération de la ligne.

Le 28 novembre 2023, le Préfet de la région Hauts-de-France et Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, annoncent une réunion tout début 2024 et « le lancement d'une étude portant sur le devenir de la liaison entre Abbeville, Eu, Mers-les-Bains et Le Tréport. Cette étude sera financée par l'État et le Conseil régional des Hauts-de-France. Elle portera aussi bien sur les solutions ferroviaires classiques, en prenant compte des résultats des études préliminaires déjà conduites, que sur les autres solutions de mobilités envisageables. Elle conduira à retenir et mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces solutions. »

Le Département ne peut qu'appuyer cette initiative, visant à retrouver une solution de mobilité, qui contribuerait aux déplacements du quotidien comme au rayonnement touristique de ce territoire.



Commission 2

Budget primitif 2024 - 11,12 et 13 décembre 2023

Pour une resectorisation des Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI)

Motion présentée par le groupe Avenir solidaire et durable.

Les Maisons départementales des solidarités et insertions (MDSI), sont un service de proximité incontournable pour les habitantes et habitants de notre département, permettant un accompagnement dans de nombreux domaines : santé, éducation, enfance et famille, aide aux personnes âgées et handicapées ; insertion et retour à l'emploi.

Dans notre département, 40 lieux de permanence accueillent les usagers pour répondre à leurs besoins. Cet accompagnement de proximité est primordial pour aider de nombreux publics à sortir des difficultés quotidiennes.

Aujourd'hui, les MDSI du département ne sont plus sectorisés ; chaque usager peut se rendre dans la MDSI de son choix. Sur le terrain, nous constatons que cette situation complexifie le travail effectué par les travailleurs et travailleuses sociales du département.

La zone géographique de rattachement de l'usager est un élément important à prendre en considération dans le suivi de situation, mais aussi dans les redirections vers des structures partenaires du territoire.

Aujourd'hui les agentes et agents, nous alertent sur la diversification des missions qui leur sont attribuées, ils doivent faire face à la multiplication des situations individuelles ardues dans la gestion des publics. La diversification des zones géographiques apporte une complexité supplémentaire dans le suivi, l'orientation et les modalités d'accompagnement.

Pour les publics fragiles, la qualité de l'accompagnement est directement liée aux conditions des agentes et agents de la MDSI. Leur disponibilité morale et leur santé physique favorisent la création d'un lien et conditionnent la qualité du moment passé ensemble.

Nous faisons le constat que c'est en créant des équipes de terrain, d'intervention les plus localisées possibles et en donnant aux équipes les possibilités de s'organiser que l'on pourra répondre efficacement aux problématiques des habitantes et habitants de ce territoire.

Afin de permettre aux travailleuses et travailleurs sociaux de mobiliser au mieux les ressources du territoire, il est important de garder une homogénéité géographique du public accompagné.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Somme s'engage à :

- Resectoriser les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion : en organisant le travail à petite échelle sur un territoire défini
- Redistribuer les demandes en fonction du lieu de résidence de l'usager

Dudting Ercan A 3

Angelo Tonolli

Esran Ercan

Julie Vast

Laurent Beuvain



SESSION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 11, 12 ET 13 DECEMBRE 2023

Commission 2

Pour le maintien de l'Aide Médicale d'Etat (AME)

Vœu présenté par le groupe La Somme en commun

L'AME est une prestation d'aide sociale financée par l'Etat, qui permet aux personnes précaires en situation irrégulière d'accéder aux soins.

Ses conditions d'accès sont restrictives. Concrètement, le dispositif concerne les personnes sanspapiers les plus précaires, majoritairement des travailleurs et travailleuses informels du secteur du soin, du BTP, de la restauration ou encore de la livraison. Autrement dit, ce sont celles et ceux qui prennent soin de nos enfants ou de nos aînés, qui construisent ou entretiennent nos villes, qui cuisinent ou livrent nos repas.

L'AME prend en charge les frais de santé à hauteur de 100 % du tarif sécurité sociale, mais exclut les dépassements d'honoraires. En pratique, cela signifie que des soins essentiels tels que les prothèses dentaires, les prothèses auditives ou encore l'optique sont inaccessibles financièrement aux bénéficiaires de l'AME car les dépassements d'honoraires pour ces prestations sont trop coûteux.

Le budget de l'AME ne représente que 0,47 % de celui de l'assurance maladie – une proportion stable depuis des années.

Les dépenses de l'AME sont maîtrisées et augmentent au même rythme que celles de l'assurance maladie compte tenu du nombre de bénéficiaires.

L'AME est une prestation très contrôlée, qui fait l'objet de rapports de l'Inspection Générale des Affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

À la suite des débats au Parlement, dans le cadre de l'examen du Projet de Loi Asile et Immigration, et suite au rapport remis au gouvernement ce 4 décembre par Claude Evin et Patrick Stefanini, le Conseil départemental de la Somme souhaite réaffirmer son attachement à l'Aide médicale d'Etat (AME).

Comme le confirme les rapporteurs, l'AME ne génère pas d'abus particuliers, il n'y a pas non plus de dérapage du système dans la mesure où l'augmentation importante ces dernières années s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Elle ne représente donc pas un facteur d'attractivité pour certains.

... / ...

Vouloir supprimer l'AME et restreindre l'accès aux soins aux seuls soins urgents est un non-sens en matière de santé des personnes et de santé publique.

Ce serait une mise en danger directe de personnes qui seraient privées des actions de prévention et de diagnostics précoces réalisés par les médecins généralistes, autrement appelée « médecine de ville ». On accepterait l'idée de laisser sciemment la santé des personnes se dégrader avant de les prendre en charge à des stades aggravés aux Urgences.

Enfin, cela induirait une convergence des patients vers l'Hôpital et les services d'Urgence déjà saturés et fragilisés financièrement.

Frédéric FAUVET

Zohra DARRAS

Jean-Jacques STOTER

Jean-Louis PIOT



Commission 2

Budget primitif 2024 - 11,12 et 13 décembre 2023

Vœu à l'attention de Madame Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance – Pour un État qui protège ses enfants

Vœu présenté par le groupe Avenir solidaire et durable.

Le 23 janvier 2021, le Président de la République a annoncé la création d'une commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, et a désigné Edouard Durand, juge des enfants, et Nathalie Mathieu, directrice générale de l'association Docteurs Bru, pour la présider. Une lettre de mission, signée par le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Famille, leur a été remise à cette occasion.

Le rôle de cette Commission, Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants dite commission CIIVISE était de formuler des recommandations pour mieux prévenir les violences sexuelles, mieux protéger les enfants victimes et lutter contre l'impunité des agresseurs.

Le 20 novembre 2023, la Commission CIIVIISE a rendu son rapport après 3 ans de travaux. Fort de 750 pages, et de plus de 30 000 témoignages de victimes, il en ressort 82 préconisations.

Le bilan est lourd, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, 5,4 millions de femmes et d'hommes adultes en ont été victimes dans leur enfance. L'impunité des agresseurs et l'absence de soutien social donnée aux victimes coûtent 9,7 milliards d'euros chaque année en dépenses publiques :

- 89% des victimes ont développés des troubles post-traumatiques
- 47%, soit 1 personne sur 2 connait des troubles alimentaires
- 31% sont concernés par des addictions
- 24% ont recours à l'automutilation
- 62% ont des conséquences négatives sur leurs relations sociales
- 31% ont renoncé à une vie sexuelle

Quant aux violences sexuelles faites aux enfants en situation de handicap, elles font l'objet d'une double invisibilisation : plus de risques d'être victime et un déni encore plus accentué autour de ces violences.

A l'annonce de ce rapport, le gouvernement s'est engagé à la mise en place de nouvelles mesures pour protéger les enfants dans le cadre d'un plan contre les violences faites aux enfants pour la période 2023-2027. On ne peut que se réjouir des mesures annoncées par le gouvernement. Celles-ci doivent être complémentaires aux demandes de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme demande au gouvernement de mettre en œuvre les préconisations de la CIIVIISE, notamment de :

- Déclarer les violences sexuelles commises contre l'enfant imprescriptibles
- Créer une ordonnance de sureté de l'enfant
- Modifier la définition de viol et agression sexuelle dans le code pénal en ajoutant le terme inceste

Mais aussi d'aller encore plus loin :

- Réviser dans le code pénal la définition du consentement
- Plus de formations et plus de moyens pour le personnel éducatif, les médecins traitants, les assistants sociaux
- Avoir un psychologue disponible pour chaque enfant directement dans les écoles, sans accord préalable des parents, de la primaire au lycée
- Éducation aux gestes autorisés ou non, au consentement et à l'intimité dès le plus jeune âge jusqu'au lycée, adaptée à chaque âge
- En cas d'agression, bénéficier d'un parcours de soin psychologue adapté de l'enfance à jeune adulte pris en charge à 100% par la réparation indemnitaire, sans avoir à repasser devant le juge et les médecins et le psychologue à chaque nouvelle demande de prise en charge de psychothérapeutique

Angelo Tonolli

Esran Ercan

Julie Vast

Laurent Beuvain



SESSION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 11, 12 ET 13 DECEMBRE 2023 Commission 2

Pour le maintien du pécule des enfants placés

Vœu présenté par le groupe La Somme en commun

La loi du 14 mars 2016 instaure un pécule pour tous les enfants placés dont les parents sont éligibles à l'allocation de rentrée scolaire. Celle-ci est versée sur un compte à la Caisse des dépôts est restituée au jeune à sa majorité. Elle représente un montant de 4 600 euros environ pour une période de 12 ans.

Cette somme permet aux bénéficiaires d'assurer certaines premières dépenses comme, par exemple, le permis de conduire, des billets de train, une caution pour un appartement, le paiement de nuits d'hôtel en cas d'urgence.

La décision du Gouvernement de supprimer le pécule des enfants placés et de le remplacer par une aide forfaitaire moins avantageuse pour de nombreux jeunes, au champ d'application très imprécis et au financement incertain, n'est pas acceptable.

Prenant prétexte de trop de non-recours, et au lieu de faire en sorte que les jeunes concernés connaissent mieux leurs droits ou qu'ils en bénéficient automatiquement, le Gouvernement vient d'annoncer sa volonté de supprimer le pécule et de le remplacer par une aide forfaitaire de 1 500 euros.

Le Conseil départemental de la Somme demande que le pécule, système d'épargne, soit maintenu et complété par un dispositif pour les jeunes non éligibles à ce jour, en particulier ceux accueillis tardivement à l'ASE.

Indépendamment du recul contenu par cette annonce régressive qui doit être abandonnée, l'ensemble des mesures du Gouvernement ne sont pas à la hauteur de l'effondrement de la protection de l'enfance.

Frédéric FAUVET

Zohra DARRAS

Jean-Jacques STOTER

Valérie KUMM



Commission 2

Budget primitif 2024 - 11,12 et 13 décembre 2023

Vœu à l'attention de Madame Aurore Bergé, ministre des Solidarités, sur la loi grand âge

Vœu présenté par le groupe Avenir solidaire et durable.

Le 17 novembre dernier, le gouvernement a promis qu'une loi de programmation sur le grand âge verrait le jour lors du premier semestre 2024. En plus de cela, une stratégie interministérielle consacrée au « bien vieillir » a également été présentée. Le rôle de ces deux projets est de répondre à l'objectif du président de la République de rebâtir nos politiques publiques au sujet de la dépendance.

La question de la dépendance est primordiale. Les études démographiques prévoient un vieillissement de la population française. En 2030, un Français sur trois aura plus de 60 ans. Dans le même temps, les associations nous alertent sur la proportion toujours plus importante de personnes âgées isolées. Selon l'association Les Petits Frères des Pauvres, près de 2 millions de personnes âgées seraient dans cette situation. Par ailleurs, même si les seniors sont en moyenne moins situées sous le seuil de pauvreté que le reste de la population, l'Insee note un taux de pauvreté croissant entre 65 et 95 ans.

Si le maintien à domicile reste la première option, il est nécessaire que les moyens soient amplifiés pour garantir une meilleure prise en charge par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui vont être de plus en plus sollicités. Au cœur de l'action des SAAD, le gouvernement ne doit pas oublier de protéger les travailleuses et travailleurs de l'aide à domicile. Nous allons avoir besoin de davantage de salariés dans ce secteur. Or, les conditions de travail et de rémunération de l'aide à domicile pénalisent l'attractivité de ce métier.

Alternative au maintien à domicile, l'accueil en établissement doit être repensé. En février 2022, un grand groupe privé gestionnaire d'Ehpad a été mis en cause pour maltraitance de personnes âgées résidentes. Au-delà de cet exemple, les enquêtes journalistiques, parlementaires et judiciaires ont mis en lumière une série de dysfonctionnements dans notre modèle d'accueil en établissement qu'il soit privé ou public. De plus, les Ehpad ont aussi été durement touchés par l'inflation ces derniers mois. Nombre d'entre eux choisissent de réduire la qualité de leur service ou bien de répercuter l'inflation sur la facture. Dans la Somme, un établissement a ainsi augmenté de plusieurs centaines d'euros la facture des proches de personnes âgées accueillies.

Il y a donc, dans ce contexte, un réel enjeu pour l'Etat mais également les collectivités territoriales pour mettre en place un véritable service public du grand âge.

Collectivité cheffe de l'action sociale, le Département est un acteur clef de la dépendance. Les évolutions promises par le gouvernement ne peuvent se construire sans le concours des Conseils départementaux. Ce fut d'ailleurs l'une des revendications portées par l'Association des Départements de France lors de ses 92èmes Assises à Strasbourg les 8, 9 et 10 novembre 2023, en présence de plusieurs Ministres dont Madame Aurore Bergé, ministre des Solidarités.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Somme rappelle au gouvernement de retenir dans ses travaux consacrés à la loi grand âge :

- L'amélioration des conditions de maintien à domicile en soutenant les SAAD dans leur mission.
- La revalorisation des métiers de l'aide à domicile en allant plus loin que les avancées salariales du Ségur et en accompagnant les efforts des Départements pour redonner de l'attractivité à ces métiers.
- L'amélioration de la prise en charge en Ehpad en tirant les leçons des scandales qui ont pointé de terribles dysfonctionnements.
- L'accompagnement des familles des personnes âgées et des établissements d'accueil face à l'inflation.
- Le renforcement des transferts financiers sur la question de la dépendance vers les Départements pour que les collectivités affrontent le vieillissement de la population sans creuser des inégalités géographiques.
- La création d'un véritable service public du grand âge universel sur l'ensemble du territoire.

Angelo Tonolli

Esran Ercan

Julie Vast

Laurent Beuvain



Réunion du Conseil départemental des 11, 12 et 13 décembre 2023 3ème Commission

Vœu déposé par les groupes Unis pour la Somme, Somme droite, centre et indépendants, ainsi que par Frédéric Demule

Protection du littoral : n'attendons pas la tempête de trop, agissons et faisons confiance aux acteurs du territoire !

Le passage de la tempête Ciarán, voici quelques semaines, et les nombreuses précipitations qui ont suivi, ont provoqué d'importantes inondations dans le Pas-de-Calais.

La Somme, placée en vigilance orange durant cet épisode, a également subi les conséquences des fortes pluies. Fort heureusement, les bas coefficients de marée ont permis de limiter les assauts de la mer dans les territoires littoraux, comme les Bas champs. Toutefois, à Fort-Mahon- Plage, Villers-sur-Authie, Quend-Plage, Favières, Ponthoile, Rue, Le Crotoy, Saint-Quentin-en- Tourmont, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Brutelles, Pendé, Woignarue et jusque dans la basse vallée de la Somme, le niveau d'eau a atteint des seuils que les Samariens n'avaient pas connu depuis longtemps.

Notre territoire, comme d'autres, est confronté à l'accélération du dérèglement climatique et ses conséquences dévastatrices. Dans un courrier adressé à Madame la Première Ministre en juin dernier, le Département encourageait vivement l'État à lever les contraintes administratives qui pèsent sur les collectivités et à assouplir le cadre réglementaire en matière d'aménagement du territoire pour prévenir ce type de risque.

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sont des outils financiers considérables, permettant d'élaborer une stratégie de territoire et un plan d'action concret.

Toutefois, la complexité administrative et réglementaire est un frein à leur concrétisation et tend à décourager les élus locaux. À titre d'exemple, dans le cadre des consolidations de digue de notre littoral, et ce malgré des financements importants engagés par l'État lui-même, son absence d'accompagnement pour obtenir les autorisations de travaux et les différentes réglementations, parfois contradictoires, renvoyant à toujours plus d'études, font peser sur le territoire un risque majeur.

De la même manière, le curage et le faucardage des cours d'eau sont trop souvent ralentis par une extrême complexité administrative. Les conditions d'évacuation des eaux des terres à la mer ont montré des dysfonctionnements pendant cette période. Les projets portés par le Conseil départemental depuis de nombreuses années (dépoldérisation, désensablement du bassin des chasses, mise au bon dimensionnement ou création d'ouvrages de régulation comme des portes à flots...) sont de nature à contribuer à lutter contre ce phénomène, mais n'ont malheureusement pas encore pu voir le jour.

Au regard des derniers événements et pour préserver notre littoral, il est aujourd'hui nécessaire que l'État soit aux côtés des collectivités, afin que les Samariens concernés soient protégés. En ce sens, nous saluons les récentes annonces du Gouvernement et notamment l'activation du dispositif « calamité agricole » du Fonds de Solidarité Nationale (FSN).

Les Conseillers départementaux de la Somme demandent à ce que ces annonces soient suivies d'actions concrètes, par des dispositifs réglementaires adaptés et efficaces, afin de permettre la mise en œuvre des opérations inscrites notamment dans les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations. Cet esprit de coopération est indispensable à l'efficacité de l'action publique, pour la sécurité des personnes et des biens sur notre territoire.

Ce vœu est adressé à :

- Mme. Élisabeth Borne, Première Ministre
- M. Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Mme. Dominique Faure,** Ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Copie de ce vœu est adressée à :

- Mmes MM. les Parlementaires de la Somme
- M. Georges-François Leclerc, Préfet de la région Hauts-de-France
- M. Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet de la Somme
- M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France
- Mme Bénédicte Thiébaut, présidente de l'Association des Maires et des présidents d'EPCI de la Somme
- M. Yannick Moreau, président de l'ANEL



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Brigitte LHOMME



Christelle HIVER



Claude HERTAULT



Emmanuel NOIRET

AF

France FONGUEUSE



Franck BEAUVARLET



Françoise RAGUENEAU



Hubert de JENLIS



Isabelle de WAZIERS



Jannick LEFEUVRE



Jean-Michel BOUCHY



Jocelyne MARTIN



Stéphane HAUSSOULIER



Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

0

Sabine CARTON



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE



Réunion du Conseil départemental des 11, 12 et 13 décembre 2023

3ème Commission

Vœu déposé par les groupes Unis pour la Somme, Somme droite, centre et indépendants ainsi que Frédéric Demule

Aidons nos bourgs à redevenir attractifs

Dans le département de la Somme, le constat édifié par les maires et les habitants est sans appel : nous faisons face à une forte baisse de l'activité économique qui entraîne malheureusement la perte d'habitants, mais aussi la vacance de certains logements et la dévitalisation des centres-bourgs malgré les nombreux dispositifs mis en place par le Gouvernement.

En effet, il n'est pas rare de constater que dans nos villages, les commerces ferment les uns après les autres, tout comme leurs équipements, mais aussi leurs services publics.

Dans notre département, 8 % des logements sont vacants. Soit un total d'environ 25 000 logements.

Il faut de toute urgence lutter contre ces phénomènes et ainsi améliorer le cadre de vie dans les communes rurales afin de faire revenir la population, mais aussi l'activité économique et les services publics.

Afin d'aider les communes labellisées « Petites villes de demain » et les bourgs structurants de la Somme, le Conseil départemental agit et a mis en place un fonds d'appui de 10 millions d'euros. Il s'inscrit dans la continuité des démarches déjà engagées par le Département, pour accompagner les bourgs dans le développement de leur attractivité. Malheureusement, force est de constater que ce n'est parfois pas suffisant.

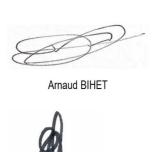
Ainsi, pour améliorer le cadre de vie des samariens, en lien avec la politique de soutien aux communes engagée par notre collectivité, les Conseillers départementaux demandent au Gouvernement d'approfondir sa politique d'aménagement du territoire, en donnant de véritables moyens juridiques et financiers aux communes rurales pour lutter contre la vacance des logements et la dévitalisation des communes.

Ce vœu est adressé à :

- M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
- **Mme. Dominique Faure,** Ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Copie de ce vœu est adressée à :

- M. David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France
- M. François Sauvadet, Président de Départements de France
- Mmes et MM les Parlementaires de la Somme
- M. Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet de la Somme
- Mme Bénédicte Thiébaut, Présidente de l'association des Maires et des présidents d'EPCI de la Somme



Christelle HIVER

THE SOMETIME

France FONGUEUSE

`

Hubert de JENLIS

Jean-Michel BOUCHY

Olivier JARDÉ

duy

Bertrand DEMOUY

Claude HERTAULT

f

Franck BEAUVARLET

1. de Wagins

Isabelle de WAZIERS

Moutin

Jocelyne MARTIN

Pascal BOHIN

Brigitte LHOMME

1

Emmanuel NOIRET

E DAGUENEAU

Françoise RAGUENEAU

Jannick LEFEUVRE

77

Stéphane HAUSSOULIER

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

A AS

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE



Réunion du Conseil départemental des 11, 12 et 13 décembre 2023

3ème Commission

Vœu déposé par les groupes Unis pour la Somme, Somme droite, centre et indépendants ainsi que Frédéric Demule

Pour que l'État aide les collectivités locales à mieux rénover et entretenir les gymnases destinés à la pratique du sport

Les grands événements sportifs internationaux qui ont lieu en France sont utiles au rayonnement et à l'économie du pays.

Ce sont aussi des motifs d'engagement de nos territoires, par les ressources qu'ils mobilisent, par l'accueil qu'ils proposent et par l'engouement qu'ils suscitent, voire les vocations et les désirs de pratique qu'ils révèlent.

À quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'État et toutes les collectivités locales dont le Conseil départemental de la Somme se lancent dans une grande campagne de promotion des valeurs et des bienfaits du sport, notamment et surtout chez nos jeunes.

Ces gymnases sont très souvent occupés et utilisés par les établissements scolaires, et notamment les collégiens du département, dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive.

De nombreux dispositifs ont été mis en place sur tout le territoire, notamment pour promouvoir le sport pour tous, comme c'est le cas dans notre département depuis plusieurs années. Pour accompagner le développement de façon soutenue de cette mesure, nous devons donner à tous la possibilité de pratiquer le sport dans des lieux décents.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires, le Conseil départemental de la Somme a mobilisé depuis 2017 plus de 4 millions d'euros de subventions pour accompagner les collectivités dans leurs opérations de construction, d'extension et de réhabilitation de gymnases. Elle continue ce soutien de manière plus intensive, avec un dispositif spécifique depuis 2022.

Toutefois, au regard des moyens financiers importants à engager, de nombreux gymnases se retrouvent malheureusement dans une situation critique tant les moyens alloués aux collectivités sont minces afin de les aider à rénover ces équipements.

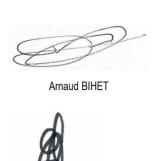
Ainsi, afin d'éviter la désillusion d'un événement sportif qui aurait pu permettre la rénovation de ces équipements, les Conseillers départementaux de la Somme demandent au Gouvernement d'étendre les critères d'éligibilité de la rubrique « bâtiments scolaires » dans le cadre du fonds vert et des dispositifs en la matière, aux gymnases.

Ce vœu est adressé à :

- M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
- **Mme. Dominique Faure,** Ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Copie de ce vœu est adressée à :

- M. David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France
- M. François Sauvadet, Président de Départements de France
- Mmes et MM les Parlementaires de la Somme
- M. Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet de la Somme
- Mme Bénédicte Thiébaut, Présidente de l'association des Maires et des présidents d'EPCI de la Somme



Christelle HIVER

France FONGUEUSE

Hubert de JENLIS

Jean-Michel BOUCHY

Olivier JARDÉ

Bertrand DEMOUY

Claude HERTAULT

Franck BEAUVARLET

Isabelle de WAZIERS

Jocelyne MARTIN

Pascal BOHIN

Brigitte LHOMME

Emmanuel NOIRET

Françoise RAGUENEAU

Jannick LEFEUVRE

Stéphane HAUSSOULIER

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

A AS

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE



Commission 3

Budget primitif 2024 - 11,12 et 13 décembre 2023

Vœu à l'attention de Monsieur Clément Beaune, ministre en charge des Transports de France, et de Monsieur Jean-Pierre Farandou, président de la SNCF sur la situation de la ligne Paris-Calais

Vœu présenté par le groupe Avenir solidaire et durable.

Nous, élus de la Somme, dénonçons la situation ferroviaire catastrophique sur notre territoire et demandons des actions concrètes et urgentes.

Les usagers de la SNCF de notre territoire sont excédés. Alors que le service public ferroviaire est en constante dégradation depuis plusieurs années, la situation s'est encore fortement détériorée ces dernières semaines. Il n'existe presque plus aucun train direct entre Abbeville et Paris. Voyager depuis les gares de Noyelles-sur-Mer ou de Rue, mais également depuis les gares dans le Pas-de-Calais de Rangdu-Fliers ou d'Etaples - Le Touquet jusqu'à Amiens ou Paris est presque devenu mission impossible.

La plupart des trains sont supprimés sans que des alternatives aient été mises en place. Lorsqu'il en existe une, les temps de trajet sont considérablement rallongés. Pourtant, des centaines d'usagers utilisent chaque jour le train pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études. Chaque week-end, des centaines de touristes et de visiteurs utilisent le train pour venir dans notre région ou pour rentrer chez eux.

Ceux qui peuvent s'organiser autrement l'ont fait : des étudiants ne rentrent plus dans leur famille le week-end, des usagers prennent leur véhicule jusqu'en gare de Longueau pour se rendre à Paris, des touristes annulent leur venue. Cette situation est absolument dramatique pour notre économie locale et pour le quotidien de nombre de nos administrés. Nous comprenons les facteurs conjoncturels qui expliquent la dégradation du trafic ferroviaire (inondations, affaissement de talus entre Wimereux et Marquise, vandalisme en gare d'Amiens...). Mais ne nous pouvons pas croire que tout soit fait par la SNCF pour maintenir une qualité de service acceptable et nous réclamons que des solutions supplémentaires soient mises en œuvre.

Aujourd'hui, alors que le train est un outil indispensable de la transition écologique, notre réseau ferroviaire n'est pas fiable. Le train devrait être une alternative évidente à la voiture pour des raisons aussi bien écologiques qu'économiques, particulièrement dans un contexte où les prix des carburants grimpent.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme demande au gouvernement et à la SNCF de :

- Améliorer de manière structurelle les conditions de voyage des usagers de la ligne Paris-Calais
- Mettre en place des alternatives efficaces en cas de dommages ponctuels.

Ercan & 300

Angelo Tonolli

Esran Ercan

Julie Vast

Laurent Beuvain

Frédéric Fauvet

Budget Primitif 2024 Rapport général du budget

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Nous arrivons au terme de notre session consacrée au Budget Primitif du Conseil départemental de la Somme, session au cours de laquelle nous avons travaillé en commissions et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous mènerons en 2024, en cohérence avec les orientations budgétaires que nous avons évoquées lors de notre réunion de novembre dernier.

Après ce préambule, concentrons-nous sur les grands équilibres de ce Budget primitif 2024 qui permet de poursuivre les actions engagées par la majorité au profit de notre territoire.

Commençons par le montant global de ce Budget primitif : un budget équilibré en dépenses et en recettes de 803 078 300 €, hors opérations d'ordre et crédits prévus pour le réaménagement de la dette.

Ce budget est marqué, cette année encore, par l'absence de reprise anticipée du résultat.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 653 097 100 € soit une augmentation de 3,5 % par rapport au budget primitif 2023, à périmètre constant.

Les recettes quant à elles, sont en hausse de 1,7 % (689 729 630 €), notamment en raison de l'augmentation du produit attendu au titre de la fraction compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'expliquant par le dynamisme de la TVA anticipé sur l'exercice 2024 (173,8 M€ soit une hausse de 10 M€ par rapport au BP 2023). Nous pouvons cependant être inquiets sur l'évolution d'une recette majeure pour le Département à savoir les Droits de Mutations. Comme précisé depuis plusieurs années, les exercices budgétaires de ces dernières années confirment la très forte sensibilité des recettes départementales à la conjoncture économique et, par voie de conséquence leur fragilité. Clairement, nous n'avons plus la maîtrise directe de nos recettes.

S'agissant du niveau d'investissement proposé pour 2024, un budget de 129,5 millions d'euros - hors dette - est historique.

Ce niveau est à comparer à 120,2 millions d'euros au Budget primitif 2023, soit une augmentation de 9,3 millions d'euros ou encore plus de 7,7 %, sur un niveau 2023 déjà élevé. Pour rappel nous avions déjà une hausse de 12,8 % en 2023 par rapport à 2022).

Pour assurer le financement du programme d'investissement et, au regard de l'absence de reprise anticipée du résultat, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 88 millions d'euros, emprunt supérieur à celui inscrit au budget 2023 qui s'élevait à 69,9 millions d'euros.

Comme en 2023, ce niveau pourra être revu lors du Budget supplémentaire 2024 qui reprendra le résultat de l'exercice 2023.

Après cette présentation synthétique de l'équilibre du budget, je vais maintenant revenir sur les interventions de nos collègues de l'opposition.

Monsieur Beuvain nous a proposé une approche que l'émission le « cinéma de minuit » n'aurait pas à renier. Pour ma part, je vous propose de revisiter l'émission « taratata » !

Ne vous sauvez pas, je ne chanterai pas, mais, quelques titres de chansons permettront de revenir sur les différentes interventions et notamment celles de nos collègues de l'opposition. Parce que Sardou le disait parfaitement « la vie est moins désespérante en chantant ». Tout comme notre collègue Laurent Beuvain a rappelé mardi matin combien « la musique adoucit les mœurs ».

Commençons par un bel Hallelujah de Leonard Cohen devant les satisfécits entendus lors de certains propos introductifs, lors de la séance publique ou en commission des finances.

Quand nous dépassons les postures et visions partisanes, les différences entre nous sont peu nombreuses. Lara Fabian chantait « La différence. Quand on y pense. Mais quelle différence ? »

Il y en a certaines, assurément, mais sont-elles seulement entre la majorité et l'opposition ?

Le groupe Somme en commun par la voix de Monsieur Fauvet nous précise ainsi que le niveau de l'emprunt est en hausse par rapport à 2023. Presque du Eddy Mitchel avec son titre « à crédits et en stéréo ». Presque oui, car la stéréo manquait. Sur le sujet de l'emprunt, Somme en commun ne jouait pas la même partition que les autres groupes d'opposition.

« Argent trop cher » de Téléphone nous vient en tête avec l'augmentation cette année encore des frais financiers même si nous pouvons affirmer que la gestion de la dette départementale reste très saine.

Une partie de l'opposition nous précise que nous avons encore les moyens. Limite à entendre les Beatles avec « baby you are a rich man ». La saine gestion ne peut nous être reprochée comme il ne peut nous être reproché une gestion différente du précédent mandat. Souvenirs, souvenirs, rappelez-vous l'effet de ciseaux qui s'annonçait comme fatal pour l'équilibre de notre budget.

Aujourd'hui, le budget que nous présentons est un budget de pleine conscience avec de vraies incertitudes sur l'évolution de nos recettes et en particulier les DMTO.

Me vient aussi en tête « générosité » d'Enrico Macias. L'opposition pense que nous en manquons notamment au regard de notre personnel. En charge de cette politique, je vous invite à vous replonger dans les chiffres et dans les actions que nous avons développées en particulier au titre de l'action sociale depuis de nombreuses années. Cette année encore le budget ressources humaines est en hausse de 3 M €.

Et si « Le silence peut finir par être une arme » comme le précise Tsune dans le titre « Transparent », c'est une des raisons pour laquelle, avec le président, nous faisons du dialogue social une étape essentielle dans la politique ressources humaines. Ce dialogue social a ses instances, ses réunions, son règlement et nous les respectons. C'est aussi pour cela que nous avons souhaité, avec Isabelle de Waziers, présenter la situation financière de la collectivité et en particulier le budget 2024. Car il faut raison garder et élargir le spectre des connaissances des représentants du personnel afin qu'ils appréhendent toutes les préoccupations que sont les nôtres en matière de financement de nos politiques départementales.

Sur un certain nombre de sujets, des demandes ont été formulées, des alertes lancées, parfois à juste titre mais aussi parfois de manière infondée. Je citerai à titre d'exemple la demande du groupe « Avenir solidaire et durable » d'associer les communes et les communautés de communes à l'élaboration de la politique territoriale.

A ce moment précis, j'hésite entre le « Ensemble » de Jean Jacques Goldman et « Amnésie » de Damso.

L'idée reste la même ... « souviens toi », comme le précise le début de la chanson de l'artiste préféré des français. Nous avons toujours construit les politiques d'aménagement avec nos partenaires. C'est le sens même de nos engagements en qualité de conseiller départemental sur nos cantons. La prolongation du dispositif d'aide aux équipements sportifs, la remise en place au dernier BS d'une aide à la réfection des ouvrages d'art, l'abondement de 10 % à la politique territoriale, l'élargissement des projets éligibles au fonds d'appui des EPCI sont autant de preuves de notre préoccupation à répondre toujours mieux aux attentes de nos collectivités.

Le sujet du train a également marqué les interventions. Si « j'entends siffler le train » est un espoir partagé, « Il parait que les voyages en train finissent mal en général » selon Grand Corps Malade. Nous ne le souhaitons pas. Tout simplement car en qualité de propriétaire, il nous revient d'entretenir notre réseau des bains de mer indispensable à l'attractivité de l'ouest du département. Et en qualité d'élus responsables, il nous est évident de rappeler à la Région et à la SNCF la nécessité d'envisager la réouverture la ligne Abbeville – Le Tréport.

Mais revenons à notre budget.

«Il est où le bonheur, il est où?»

Je dirai que dans un contexte particulièrement incertain et face à une inflation qui touche, non seulement les citoyens mais aussi les collectivités, c'est d'avoir résolu l'équation difficile :

- D'augmenter les moyens de fonctionnement de nos compétences essentielles :
- + 6,9 M € sur la prévention et la protection de l'enfance
- + 3,4 M € sur l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- + 3,46 % sur la sécurité
- + 10,7 % pour l'aménagement et les infrastructures
- + 11 % pour le fonctionnement des collèges
- + 15 % pour le sport

Et dans le même temps,

- D'augmenter le volume de nos investissements
- + 9 % pour les collèges

- + 97 % pour l'insertion et le logement
- + 16,8 % pour la sécurité
- + 58 % pour la culture

Et cela tout en contenant la dégradation de nos principaux ratios.

Alors, oui, quelques sujets sont appréhendés différemment entre élus d'opposition et élus de la majorité mais sur les grandes priorités de notre mandat nous nous entendons, car chacun d'entre nous pourrait fredonner Cabrel pour parler de notre département « je t'aimais, je t'aime et je t'aimerai », comme nous pourrions entonner ensemble « douce France ».

« Comme d'habitude » pour nos collègues de l'opposition, il faudrait tantôt voir «la vie en rose » tantôt crier « noir c'est noir », distribuer « bonbons, caramels et chocolats »....« c'est si bon »..., notre président, lui, doit garder la tête froide car aujourd'hui la conjoncture pour les départements est plutôt « entre gris clair et gris foncé ».

Le président a donc dans son répertoire « Money » de Pink Floyd qui conditionne la mise en œuvre de nos politiques et calibre notre ambition et bien sûr « le Responsable » de Jacques Dutronc qui chantait

« Dans la vie il faut s'en faire

Pour être toujours solidaires

De ceux qui comme moi voient clair. »

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments que je souhaitais mettre en exergue dans ce rapport tout en appelant de mes vœux que l'esprit constructif qui a régné pendant cette session perdure.

Je vais conclure par la Grande Sophie qui nous dit

« J'en connais qui tournent en rond

Ou qui longent les murs en comptant les saisons

J'en ai vu des dépourvus

Des nouveaux départs qui ne mènent nulle part

Des guerriers à la télé

Des héros dans ta salle à manger

J'en ai lu des histoires vraies

Mais la question que je me pose »

Et là je vais adapter, pour m'adresser à nos collègues de l'opposition,

Devant ce budget empreint de responsabilité et d'ambition pour la qualité de vie des samariens.

Quand la musique est bonne et que le budget est bon... ayons tous « Du courage, du courage, du courage ».

Pour adopter unanimement le budget principal et les budgets annexes 2024.